Image not found or type unknown

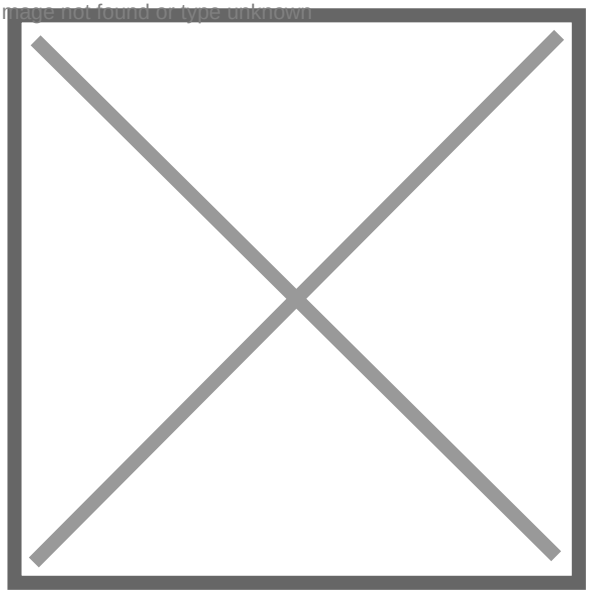

Séparation de corps sans divorce

Par **loisel**, le **11/02/2010** à **19:26**

Bonjour,
Désirant me séparer de mon mari mais pas divorcer, je voudrais savoir s'il y a une démarche obligatoire à faire et devant quelle personne de loi .
Sera t-il possible ensuite d'ouvrir un compte bancaire uniquement à mon nom sans que mon mari ait des droits sur ce compte ? (nous avons actuellement un compte joint)
Merci de votre réponse
Respectueuses salutations

Par **Marion2**, le **11/02/2010** à **19:35**

Bonjour,

Il faut tout d'abord contacter un avocat qui engagera la procédure de séparation de corps.

Bien sûr vous pouvez ouvrir dès maintenant un compte bancaire personnel, votre mari n'aura aucun droit sur ce compte.

Bon courage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés